



Les encours gérés en ISR dépassent 50 Mds€

Selon l'étude annuelle publiée fin mai par Novethic, les investissements socialement responsables (ISR) sont en forte hausse en 2009.

Avec une croissance des encours (50,7 Mds€) de 70 % en un an – bien supérieure à celle de 2008 (+ 37 %) –, l'année 2009 s'avère un très bon cru pour les investissements socialement responsables (ISR). Cette hausse a été pour l'essentiel tirée par la gestion collective qui, en totalisant 28,9 Mds€, détient 57 % des parts de marché, grâce notamment à la conversion en ISR de quelques grands fonds monétaires. En revanche, la gestion dédiée (21,8 Mds€) n'a progressé que de 33 % en un an. 2009 se caractérise également par la percée des investisseurs particuliers qui représentent 31 % des ISR (+ 111 % en un an). Ce développement est d'abord lié à la mise en avant, par les assureurs privés, des supports en unités de compte ISR en matière d'assurance vie (9 Mds€ d'encours, soit + 125 % par rapport à 2008). Il tient aussi au dynamisme de l'épargne salariale investie en ISR dont les encours (6,5 Mds€) ont quasiment doublé en un an (+ 96 %), grâce, là encore, à la conversion de fonds obligataires et monétaires. Au total, les fonds ISR représentent désormais 13 % de l'épargne salariale diversifiée.

S'agissant des investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances privées et les sociétés d'assurance mutuelles sont devenues, avec 28 % des encours cumulés, les premiers acteurs de ce marché, devant les fonds publics (25 %) tels que le Fonds de réserve des retraites (FRR) ou l'Établissement pour la retraite additionnelle de la Fonction publique (Erafp), et les caisses de retraite et de prévoyance (24 %). Les entreprises représentent, elles, 13 % de ce marché institutionnel (contre 3 % en 2008).

Les investissements socialement responsables sont réalisés majoritairement en obligations (42 %), avant de l'être en actions (30 %). Les encours en monétaires (27 %) ont continué, en 2009, à grignoter des parts de marché au détriment des investissements en actions. En termes d'approche, les investisseurs privilégient une sélection des encours sur la base d'une batterie de critères extra-financiers, de type ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). La proportion d'encours sélectionnés sur cette base se monte à 92 %. Toutefois, l'exclusion de portefeuilles d'entreprises liées à la fabrication de bombes à sous-munitions ou de mines antipersonnelles, se développe rapidement, avec 58 % des encours concernés.

Le FRR et l'Erafp affinent leur vision

→ Précurseurs de l'ISR dès leur création, le FRR et l'Erafp ont présenté leur stratégie en la matière, lors de la publication, mi-juin, du deuxième rapport ISR du FRR et de la conférence de l'Erafp, organisée le 7 juillet à l'occasion des Rencontres de la modernisation de l'État. Après l'adoption, en 2008, de sa nouvelle stratégie ISR (2008-2012), le FRR intègre les critères ESG dans 85 % de son portefeuille d'actions et investit 13 % de ses encours (505 M€) en ISR. L'Erafp est, lui, investi à 100 % en ISR depuis l'origine. « Tous les investisseurs doivent se conformer à la charte ISR adoptée en 2006 », se félicite Philippe Desfossés, directeur de l'Erafp. Déclinée en cinq valeurs – progrès social, démocratie sociale, État de droit et droits de l'homme, gouvernance et transparence, protection de l'environnement –, la charte est ensuite adaptée aux spécificités de chaque classe d'actifs.

→ Si l'Erafp privilégie l'approche « best in class », la plus compatible avec l'éthique du service public selon Philippe Desfossés, le FRR a pris en compte le risque de réputation en développant une politique de dialogue avec les entreprises exposées à de graves allégations. Pour Raoul Briet, président du conseil de surveillance du FRR, cette stratégie s'est soldée par l'exclusion de huit entreprises en raison de leur implication dans la fabrication d'armements prohibés. Enfin, le FRR a mis en place une politique d'exercice des droits de vote qui, en 2009, a concerné 93 % des entreprises de son portefeuille. Sur plus de 61 000 résolutions examinées, le Fonds a émis 85 % de votes favorables, 13 % de votes contre et 2 % d'abstentions.